

COMMUNE DE SAINT MARCEL-lès-ANNONAY	COMPTE RENDU SUCCINCT <u>Conseil Municipal</u> <u>du lundi 20 septembre 2021</u> <u>à 20 heures</u>
--	---

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présent(s) : **DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, CAVATA Tanguy, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse, ROZAN François.**

Excusé(s) : **BOUDRA Noémie, MOURIER Guy, MOURIER Marise.**

Absent(s) :

Pouvoir(s) : **BOUDRA Noémie à QUIBLIER Myriam, MOURIER Guy à DUMAS Laurence, MOURIER Marise à AMATO Anne.**

Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

M. Tanguy CAVATA, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

Madame le Maire fait état des décisions prises sur délégation.

Protocole de mise en place des relations entre le parquet et les élus - TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PRIVAS

Délibération n° 2021_062

Le conseil municipal approuve le protocole relatif au partenariat entre le Parquet de Privas et notre commune afin d'organiser les échanges entre les parties, et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets transformation numérique des petites et moyennes collectivités

Délibération n° 2021_063

Le conseil municipal donne son accord au dépôt d'un dossier dans le cadre d'un appel à projets sur la thématique « transformation numérique des petites et moyennes collectivités » lancé par l'Etat pour l'acquisition d'un système de téléalerte à la population, élément clé du plan communal de sauvegarde. Le coût de mise en place s'élève à 900 € TTC puis un abonnement annuel est fixé à 1 200 € TTC par an pour un engagement de 3 ans soit un coût total de 4 500 € TTC pour la période de 3 ans.

Le conseil municipal mandate Madame le Maire pour entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire et autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Recours au contrat d'apprentissage

Délibération n° 2021_064

Le conseil municipal décide de recourir à l'apprentissage pour son service technique. En effet, à compter du 10 octobre prochain : un apprenti intégrera l'équipe pour l'obtention d'un CAP Jardinier paysagiste option entretien de l'espace rural pour une durée de 2 ans.

Le conseil municipal précise que la rémunération sera faite dans les conditions réglementaires et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres De Formation Des Apprentis.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Bail de courte durée – Mme FLORES Laurine

Délibération n° 2021_065

Le conseil municipal donne son accord sur un bail de courte durée pour l'occupation du local sis 3, Place des anciens combattants, précédemment occupé par l'hypnothérapeute. À compter du 1^{er} octobre 2021, et pour une durée d'un an, Madame Laurine FLORES, ostéopathe occupera le local pour un loyer de 300 € net.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Contrat de maintenance : Panneau lumineux – PRISMAFLEX

Délibération n° 2021_066

Le conseil municipal donne son accord sur le contrat de maintenance du panneau lumineux de 3 ans pour un montant annuel de 1 444 € HT soit 1 732,80 € TTC, étant précisé que lors de l'acquisition, une gratuité de deux ans avait été accordée.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Contrat de maintenance : Standard téléphonique – INEO INFRACOM

Délibération n° 2021_067

Le conseil municipal donne son accord sur un contrat de maintenance pour le standard téléphonique pour un coût annuel de 816 € TTC.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la

Nombre de votants : 15

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 10.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le.....22/09/2021, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Laurence DUMAS



